

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SASU LA CASSE [www.casse-automobile-pasqualini.fr/](http://www.casse-automobile-pasqualini.fr/)

### Article 1 - Champ d'application – Pièces

SASU LA CASSE est spécialisé dans le démontage, la dépollution et le recyclage automobile. Nous produisons des Pièces Issues de l'Economie Circulaire (PIEC) et les commercialisons.

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions de vente, sauf dérogation formelle et expresse de notre part. Le Vendeur précise expressément que chaque pièce est unique. De ce fait, un remplacement de pièces ne donnant pas satisfaction ne pourra jamais être effectué avec une pièce strictement identique. Le client est tenu de prendre connaissance des caractéristiques des produits avant de passer commande, le choix et l'achat du produit étant de sa seule responsabilité. Le client est tenu de se reporter au descriptif de chaque pièce afin d'en connaître les propriétés et les caractéristiques essentielles.

Les offres de PIEC s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site internet [www.casse-automobile-pasqualini.fr](http://www.casse-automobile-pasqualini.fr) et prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou autre document contradictoire.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du client est celle en vigueur sur internet à la date de la passation de commande. Les modifications de ces CGV sont opposables aux utilisateurs du site Internet [www.casse-automobile-pasqualini.fr](http://www.casse-automobile-pasqualini.fr) à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

Dans l'hypothèse où une des clauses des présentes CGV deviendrait nulle et/ou non avenue en raison d'un changement de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses qui resteraient applicables. La validation de la commande en cochant la case prévue à cet effet vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Toute offre faite par nos vendeurs ou toute offre verbale ne constituent pas un engagement de notre part : toute commande ne devient définitive qu'après confirmation écrite de notre part.

### Article 2 – Disponibilité des Pièces

Les pièces sont disponibles dans la limite des stocks.

Si un produit s'avère indisponible, la société SASU LA CASSE informe le client par courriel ou par téléphone dans les meilleurs délais. Le vendeur proposera un produit équivalent. A défaut, il remboursera le prix de la pièce ou proposera un avoir de ce montant.

La Société SASU LA CASSE se réserve le droit, avant de proposer un remboursement, de procéder à l'échange de la pièce par une pièce équivalente, ou d'un avoir valable 1 an, en cas d'acceptation de retour de garantie par la société SASU LA CASSE ou erreur de notre part, et sous un délai de 8 jours.

### Article 3 – Prix et Facturation

Le prix initialement prévu au jour de la commande pourra être revu en fonction de l'évolution des conditions économiques, telles que droit de douane, taxes, taux de change, tarifs.

- Devis valable 1 mois sous réserve de la disponibilité des pièces
- AVOIR valable 12 mois sur pièces d'occasion

Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité telle qu'indiquée sur le site.

#### Article 4 – Conditions de paiement

Le prix est payable au comptant, lors de la passation de la commande par l'acheteur sauf conditions particulières convenues entre les parties.

Le défaut de paiement, à l'échéance convenue, au même titre que le refus d'acceptation de nos effets rend immédiatement exigible, l'intégralité de notre créance.

L'échange (Sous réserve d'une pièce disponible comparable) ou le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la pièce, et après contrôle de celle-ci et si toutes les conditions sont réunies.

#### Article 5 – Garanties applicables aux pièces vendues

##### 5.1 – Les garanties légales

Les pièces vendues par la Société SASU LA CASSE sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Ces pièces bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire du prix de la pièce, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales :

- ⊞ De la garantie légale de conformité, pour les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande.
- ⊞ De la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les pièces livrées et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités définies aux présentes Conditions Générales de Vente (Garantie légale de conformité/Garantie légale des vices cachés).

##### A. La garantie légale de conformité

Se référer aux articles L211-4, L211-5, L211-6, L211-7, L211-8, L211-10, L211-11, L211-12 et L211-13 du Code de la Consommation.

##### B. La garantie légale des vices cachés

Se référer aux articles 1641, 1642, 1643, 1644, 1645, 1646, 1647, et 1648 du Code Civil

##### 5.2 – La garantie contractuelle : SASU LA CASSE

###### 5.2.a Durée de la garantie SASU LA CASSE

La durée de la garantie SASU LA CASSE est d'une année à compter de la date d'achat figurant sur la facture pour les pièces d'occasion sauf :

Pneus occasion – batteries occasion

###### 5.2.b Conditions générales d'exécution de la garantie ETS LA CASSE

Pour que la garantie SASU LA CASSE s'applique, le montage des pièces doit être conforme aux normes préconisées par le constructeur. L'acheteur devra faire effectuer les réglages par un professionnel ; La garantie est acquise sous réserves que les pièces soient montées par un professionnel de l'Automobile inscrit à une chambre des métiers ou une chambre de commerce.

La garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En aucun cas, la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, consommables, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules. En cas d'indisponibilité d'échange, le vendeur procédera au remboursement de la pièce.

Toute intervention sur la pièce, mauvais montage ou défaut de mise au point fait échec à la mise en œuvre de la garantie SASU LA CASSE.

Les présentes dispositions peuvent être complétées par les documents contractuels ou notices d'information remis au client lors de l'achat de la pièce.

#### 5.2.c Conditions particulières d'exécution de la garantie SASU LA CASSE

Le champ d'applications et les conditions particulières d'exécution de la garantie SASU LA CASSE sont précisées ci-dessous pour les moteurs, boîte à vitesses, boîte de transfert, pont, transmissions, alternateurs, démarreurs, pompes à injections, boîtiers et systèmes électronique. Le non-respect des préconisations par le constructeur fait échec à la mise en œuvre de la garantie.

Pour les moteurs : La garantie s'applique sur le bloc moteur embiellé + Culasse

Les pièces périphériques (Pompe à injection, Turbo, ...) sont laissées à titre gracieux et ne peuvent pas bénéficier de la garantie.

L'ENSEMBLE DE NOS MOTEURS SONT VENDUS NUS. LES ACCESSOIRES PRESENTS SONT LAISSES A TITRE GRACIEUX ET NE RENTRENT PAS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE; AUCUNE PRISE EN CHARGE NE POURRA ETRE FAITE SUR L'ENSEMBLE DE CES ACCESSOIRES

Avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits, eau, huile, air, carburant.

Certains accessoires doivent être obligatoirement remplacés par d'autres neufs :

- Filtre à huile, air, carburant
- Pompe à eau
- Kit distribution (Courroies et galets)
- Courroies alternateur et pompe à eau
- Bougies d'allumage ou de préchauffage
- Thermostats.
- Produits (Huile, liquide de refroidissement)

Toute anomalie au niveau du joint de culasse doit être signalé dans le délai d'un mois suivant l'achat du moteur. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être enregistrée.

Pour les boîtes de vitesses, de transfert, pont arrière. Certains accessoires doivent être obligatoirement remplacés par d'autres neufs :

- Les joints spy sortie de transmission
- L'huile de qualité préconisée par le constructeur

L'ENSEMBLE DE NOS BOITES A VITESSES SONT VENDUES NUES. LES ACCESSOIRES PRESENTS SONT LAISSES A TITRE GRACIEUX ET NE RENTRENT PAS DANS LE CADRE DE LA GARANTIE; AUCUNE PRISE EN CHARGE NE POURRA ETRE FAITE SUR L'ENSEMBLE DE CES ACCESSOIRES

Pour les transmissions et les crémaillères : les soufflets de transmission ne sont pas garantis.

Pour les alternateurs et les démarreurs : avant montage, l'acheteur doit faire contrôler les circuits électriques du véhicule.

Pour les pompes à injection : les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux et ne peuvent pas bénéficier de la garantie. Avant montage, l'acheteur doit faire contrôler les circuits de carburants.

Tout usage de nos pièces pour une utilisation non conforme à leur destination prévue, dégage notre responsabilité, notamment le non-respect des prescriptions techniques, la conformité aux normes constructeurs.

Pour rappel, en cas de vices cachés ou reconnus notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits défectueux à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que dépose ou repose des matériaux ou de dommages et intérêts à titre d'immobilisation ou autre. En toute hypothèse elle est strictement limitée à ce que prévoit le Code Civil. En aucun cas nous ne pourrions être tenus des garanties exceptionnelles (par leur champ d'application ou par leur durée) annoncées par le fabricant.

Tout usage de nos pièces pour une utilisation non conforme à leur destination prévue, dégage notre responsabilité, notamment le non-respect des prescriptions techniques, la conformité aux normes constructeurs.

#### 5.2.d Conditions particulières d'exécution de la garantie SASU LA CASSE pour les pièces neuves

En application de l'ordonnance du 17/02/2005, notre établissement est tenu d'appliquer en matière de garantie légale des vices cachés et matière contractuelle les nouveaux articles : L211-1 à L211-18 du Code de la consommation et des articles 1641 à 1642 du Code Civil et suivant article 10 des conditions générales.

Toute garantie prise par notre établissement, sera envoyée pour expertise chez notre fournisseur. En cas de non-acceptation de garantie par ce dernier, la pièce sera facturée.

#### 5.2.e Application de Consignes pour les pièces neuves et occasion

Concernant les pièces d'occasion consignées suivant tarif en vigueur, la consigne sera remboursée à restitution.

### 5.3 – Exclusions des Garanties légales et contractuelles de la société SASU LA CASSE

Les garanties légales et la garantie contractuelle SASU LA CASSE n'ont pas lieu de s'appliquer si la défectuosité provient :

- 1) Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule
- 2) D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur
- 3) D'une modification ou adaptation de la pièce ou toute autre pièce d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel
- 4) D'un montage ne répondant pas aux prescriptions du constructeur
- 5) D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule
- 6) D'un montage de pièces effectué par un amateur ou un professionnel de l'Automobile qui ne dispose pas d'une qualification professionnelle pour exercer ce métier (négociant auto, autoentrepreneur sans diplôme qualifiant ou expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans ce domaine, etc.) et non reconnu par la Chambre des Métiers ou la Chambre du Commerce pour exercer le métier et le changement de ces pièces. (Carrossier – Mécanicien Auto...)

De façon générale, ne sont pas couverts par les garanties légales et la garantie contractuelle :

- 1) Les dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe
- 2) Les pannes résultant de la modification de la pièce ou de ses caractéristiques d'origine
- 3) Le contenu de la pièce : non les composants de la pièce mais les produits qui pourraient par exemple être stockés à l'intérieur
- 4) Les frais de mise en service, de réglage, de nettoyage et les essais non consécutifs à un dommage garanti
- 5) Le non-respect de nos instructions et des instructions du constructeur
- 6) Les utilisations non-conformes
- 7) Les réparations et dommages subis par la pièce après une réparation effectuée par toute autre personne qu'un professionnel de l'automobile, reconnu des Chambres de Métiers ou du Commerce, et pouvant procéder aux changements de ces pièces.
- 8) Les réparations de fortune ou provisoires ainsi que les conséquences de l'aggravation éventuelle du dommage en résultant
- 9) Les dommages dus à la corrosion, à l'oxydation, à un mauvais branchement ou un problème d'alimentation
- 10) Les dommages ayant pour origine un élément extérieur à la pièce (Foudre, choc, chute, gel, incendie, explosion, inondations, humidité, chaleur excessive...)
- 11) Les dommages des parties extérieures (Vernis, laque, peinture)
- 12) Les pièces consommables telles que fusibles, lampes, filtres, joints, courroies, flexibles...
- 13) Les pièces pour lesquelles la facture d'achat n'est pas présentée, ou lorsque ce document est raturé et/ou illisible
- 14) Le retour d'un produit sans les accessoires

## Article 6 – Retours -Réclamations

### 6.1 – Retour

Le produit devra être retourné dans son conditionnement d'origine intact avec la facture, l'ensemble de ces accessoires et documents joints, dans un délai de 15 Jours.

Passé ce délai, l'acheteur devra renouveler sa demande.

La Société vendeur pourra demander au client de conserver la pièce à disposition pour une éventuelle expertise ou la remettre à un tiers désigné.

### 6.2 – Réclamation

La société vendeur pourra demander la photocopie de la carte grise du véhicule ainsi qu'une photographie de la pièce concernée. A défaut d'obtenir ces éléments, elle se réserve le droit de ne pas donner suite à la réclamation.

La pièce retournée est contrôlée afin de connaître l'origine de la défectuosité. Le bon de retour est alors complété par le contrôleur, qui accorde ou rejette la demande de remboursement. Cette décision est transmise par Courriel à l'acheteur.

La Société vendeur et le client pourront convenir d'un échange, de sa réparation ou éventuellement d'un remboursement.

Les remboursements des produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la constatation par le vendeur du défaut de conformité ou de vice caché.

## Article 7 – Informatique et liberté

Conformément à la loi « informatique et libertés » le client est informé que les données personnelles recueillies sont susceptibles de faire l'objet de traitements automatisés pour la bonne exécution de la vente. Elles sont destinées au vendeur. Si le client souhaite exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier ou les faire effacer, il contacte le vendeur. Il devra joindre un justificatif de son identité valide. S'il ne souhaite pas que ses données soient utilisées par les partenaires du vendeur à des fins de prospection, il coche la case suivante :

Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise SASU LA CASSE et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales, réglementaires et contractuelles. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution de la vente et des garanties éventuelles applicables à l'issue de cette vente.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traités, sans que l'autorisation du client soit nécessaire.

## Article 8 – Droit applicable – Langue

Sauf dispositions impératives contraires telles que découlant de règlement CE N° 593/2008 du 17 Juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises à la législation française.

Les présentes Conditions Générales de Ventes sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

## Article 9 – Médiation de la consommation

En cas de réclamation, le client consommateur doit dans un premier temps s'adresser à l'entreprise SASU LA CASSE. En second recours, tant que l'entreprise SASU LA CASSE est adhérente à MOBILIANS, sous réserve d'avoir au préalable adressée une réclamation écrite à SASU LA CASSE et du respect des conditions de recevabilités de son dossier (dont il peut prendre connaissance sur <http://www.mediateur-mobilians.fr/comprendre-la-mediation-htm>), le client consommateur peut saisir le Médiateur de MOBILIANS:

- Soit directement en ligne sur son site internet ([www.mediateur-mobilians.fr](http://www.mediateur-mobilians.fr)) ;
- Soit en remplissant un formulaire de saisine téléchargeable sur le site du médiateur et en l'adressant au médiateur par courrier à M. Le Médiateur de Mobilians, 43 bis route de Vaugirard – CS 80016 – 92197 Meudon CEDEX, ou par courriel à [mediateur@mediateur-mobilians.fr](mailto:mediateur@mediateur-mobilians.fr).

- La société SASU LA CASSE vous informe de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, destinée à recueillir les éventuelles réclamations issues d'un achat en ligne des consommateurs européens et de les transmettre aux médiateurs nationaux compétents : Cette plate-forme est accessible à l'adresse : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

## Article 10 – Litiges

Les litiges auxquels les opérations d'achat ou de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, et qui n'auront pu être résolus amiablement, seront soumis à la seule compétence des Tribunaux Français et il est fait attribution de compétence territoriale exclusive au Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE, dans les conditions de droit commun y compris à l'export même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.

#### Article 11 – Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonnée au paiement intégral de leur prix.

Jusqu'au paiement intégral, l'acquéreur est considéré comme dépositaire des marchandises. Il peut toutefois les mettre en œuvre normalement. L'acquéreur assure tous les risques de pertes ou de destruction dès la livraison qui lui a été faite.

A défaut de paiement intégral du prix dans le délai contractuellement fixé, le vendeur se réserve de les revendiquer sans formalité ou de mise en demeure particulière. En cas d'action contentieuse pour la restitution des marchandises, l'acquéreur sera tenu en outre de nous payer une indemnité conventionnelle représentant 10% de la valeur de celle-ci en réparation forfaitaire du préjudice par nous subi. Au cas où les marchandises vendues auraient été revendues ou mise en œuvre, l'acquéreur consent expressément à la Société un nantissement sur les sommes correspondantes par le sous-acquéreur ou le bénéficiaire des travaux et cède d'ores et déjà la créance qu'il possédera encore contre eux à concurrence des sommes restantes dues à la Société SASU LA CASSE.

#### Article 12 – Information contractuelle – Acceptation du Client

Le client doit s'assurer de la panne de son véhicule avant tout achat en magasin.

Les conditions générales de ventes sont affichées dans l'espace accueil de l'entreprise et une copie peut être obtenue sur simple demande. Elle est aussi téléchargeable sur [www.casse-automobile-pasqualini.fr](http://www.casse-automobile-pasqualini.fr)

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 du code de la Consommation et en particulier :

- ♣ Les caractéristiques essentielles de la pièce, compte-tenu du support de communication utilisé et de la pièce concernée
- ♣ Le prix des pièces et des frais annexes (Livraison, par exemple)
- ♣ En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à livrer le produit
- ♣ Les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques, électroniques et à ses activités
- ♣ Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles, à leurs modalités de mise en œuvre
- ♣ La possibilité de recourir à un médiateur,
- ♣ Les informations relatives au droit de rétractation

Le fait pour une personne ayant la qualité de consommateur de commander sur le site internet [www.casse-automobile-pasqualini.fr](http://www.casse-automobile-pasqualini.fr) ou sur notre réseau (Illiparts par exemple) Ou Ebay, etc..emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Ventes de l'entreprise SASU LA CASSE, ce qui est expressément reconnu par

le client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au vendeur EXCEPTION FAITE d'une marchandise commandée dans notre réseau partenaires CENTRES VHU, non stockée dans nos entrepôts, lesquelles Conditions Générales de Ventes appliquées sont celles du CENTRE VHU concerné (Voir Article 2.c)

#### Article 13 – Opposition au démarchage téléphonique

Si le client consommateur ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il est informé de son droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel (Sur le site Internet : <http://www.bloctel.gouv.fr> ou par courrier Société Opposetel – Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret, 10 000 TROYES).